



Au service
des peuples
et des nations

Document de Projet

« Appui à la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation en
Eau Potable en Milieu Rural »

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le développement

Titre du Projet:	Appui à la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural
Effet (s) UNDAF/CPD:	D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.
Effet (s) PS /PNUD:	La croissance et le développement sont inclusifs et durables, incorporant des capacités de production en vue de créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit (s) escompté (s):	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie. 2. Les institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes.
Partenaire de Mise en Œuvre:	Ministère de l'Eau

Brève Description du projet

Le présent Programme National d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural est un programme d'urgence du Gouvernement du Bénin pour desservir certaines localités du territoire national où persistent de graves problèmes d'accès à l'eau potable. Il permettra d'accroître le taux de desserte et d'accès à l'eau potable des populations non encore couvertes dans 54 communes du Bénin couvrant 307 villages, afin de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la réalisation complète de la cible C de l'Objectif du Millénaire pour le Développement n°7. Il contribuera également à la réalisation des cibles 6a et 6c de l'ODD 6. Il offre également, l'occasion de renforcer les capacités des délégataires pour la gestion durable des Points d'Eau et sur les mesures d'hygiène à observer.

Les activités à mener dans les zones d'intervention se présentent comme ci-après :

- sensibilisation, études, contrôle et réalisation de 307 forages équipés de pompe à motricité humaine ;
- renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la gestion des ouvrages hydrauliques villageois notamment les capacités des Agents communaux d'intermédiation sociale puis le cadre de maintenance et d'entretien des ouvrages simples (CEMOS) dans les communes ciblées.

Financé par le Gouvernement béninois pour un coût total de trois milliards (3.000.000.000) de francs CFA soit 6 millions USD, le projet est prévu pour une durée de 01 an. Un accord de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Gouvernement (Ministère de l'Eau) et le PNUD sert de cadre de référence au projet. Ainsi le projet facilitera l'accès à l'eau potable pour près de 77 000 béninois vivant en milieu rural.

Le PNUD intervient en tant que maître d'ouvrage délégué et le Ministère de l'Eau (ME), le maître d'ouvrage. Les communes et les populations bénéficiaires seront responsabilisées dans tout le processus de réalisation et de gestion durable des infrastructures conformément à la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural 2005-2015 actualisée.

Produit du Plan Stratégique : ///////////////:

Atlas Award ID: _____

Date de démarrage: 1^{er} janvier 2016
Date de Fin : 31 Décembre 2016

Arrangements de Gestion : NEX _____

Ressources Totales requises: **6 000 000 US \$**
Ressources Totales allouées:

- Régulière: _____
- Autres:
 - Gouvernement **6 000 000 US \$**

Budget non financé : _____ 0 US\$
Contributions en nature PM

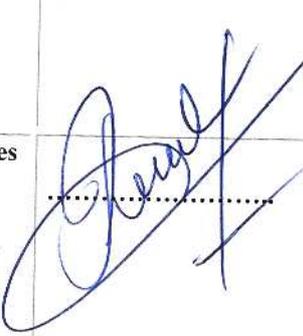
Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin		25-01-2016	Christine A. GBEDJI-VY AHO, Ministre de l'Eau
Programme des Nations Unies pour le développement		25/01/2016	Rosine SORI-COULIBALY, Représentant Résident du PNUD



Table des matières

I.	Défis de Développement.....	6
II.	Stratégie du Projet	8
2.1.	Bref aperçu sur la stratégie nationale.....	8
2.2.	Objectif du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
2.3.	Zones d'intervention du projet.....	10
III.	Résultats attendus et partenariat de mise en œuvre.....	10
3.1.	Résultats attendus	10
3.2.	Partenariat de mise en œuvre.....	11
IV.	Cadre de Ressources et de Résultats	13
V.	Suivi et Evaluation.....	14
VI.	Plan de Travail Annuel 2015.....	15
VII.	Arrangements de Gestion.....	17
VIII.	Contexte Juridique.....	19
IX.	Annexes	20
9.1.	Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.....	20
9.2.	Liste des localités devant bénéficier des forages	21
9.3.	Journal des risques.....	23
9.4.	Copie document d'accord.....	24

I. DÉFIS DE DEVELOPPEMENT

D'une population estimée à 10.315.244 habitants en 2015, le Bénin demeure un pays à faible développement humain. Son indice de développement humain (IDH) est 0,476 en 2013 (PNUD, 2014). De 1980 à 2013, l'IDH du Bénin est passé de 0,287 à 0,476, soit une augmentation annuelle moyenne d'environ 1,54 %. Cette évolution favorable de l'IDH résulte des améliorations notées dans l'état global de santé et d'éducation de la population.

La problématique de l'accès à l'eau potable en milieu rural demeure une préoccupation particulière pour le Gouvernement. En effet, la progression significative enregistrée depuis 2002 et les mesures accélératrices des dernières années dans le domaine de l'accès à l'eau potable permettent d'espérer que le Bénin peut réaliser effectivement la cible C de l'OMD 7 relative à l'accès à l'eau potable. Ainsi, au plan national, en milieu rural, le taux de desserte est estimé à 68,1% au 31 décembre 2014, contre une cible OMD de 67,3% à fin décembre 2015. Le tableau 1 ci-dessous synthétise les réalisations des Equivalents Points d'Eau (EPE) sur la période 2003-2014.

Tableau 1 : Evolution des réalisations physiques, période 2003-2014

Année	Prévisions (EPE)			Réalizations hors ONG (EPE)				Taux de desserte (%)
	Nouveaux	Réhab	Total	Nouveaux	Réhab	Total	Taux de réalisation (%)	
2003	650	300	950	431	176	607	63,9	37
2004	895	326	1221	1010	203	1213	99,3	39,3
2005	800	311	1111	761	139	900	81	41,1
2006	978	700	1678	1206	487	1693	100,9	43,9
2007	1642	633	2275	1035	829	1864	81,9	46,5
2008	1926	390	2316	1456	362	1818	78,5	49,9
2009	1716	348	2064	1811	73	1884	91,3	55,1
2010	1122	382	1504	1250	34	1284	41,5	57,2
2011	2317	115	2432	1724	12	1736	70,1	61,0
2012	1571	79	1650	1306	36	1342	81,3	63,7
2013	1427	176	1603	613	212	825	51,5	65,6
2014	1620	184	1784	1206	82	1288	72,2	68,1

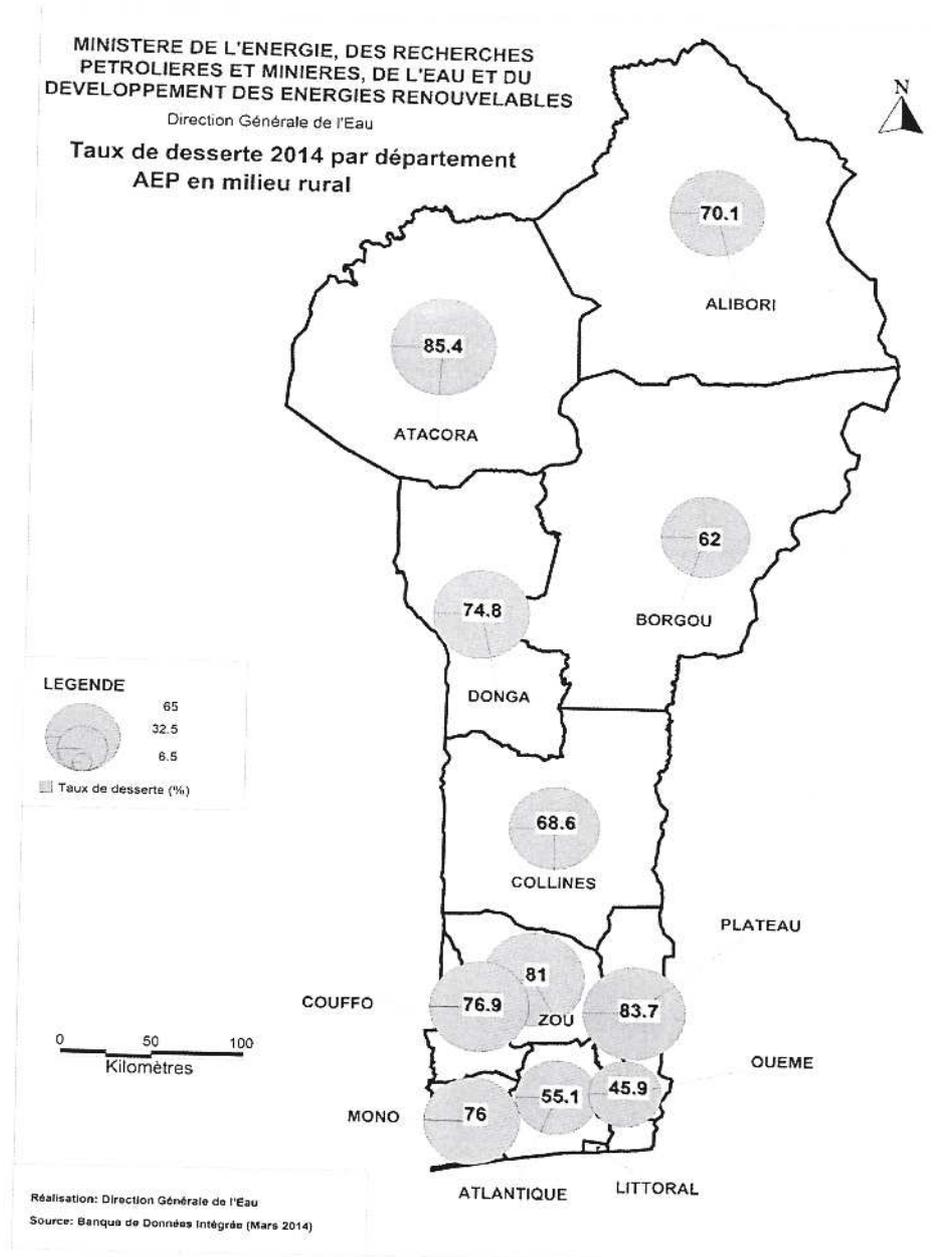
Source : DG-Eau/SSE, Juin 2015

Cette performance a été rendue possible grâce aux projets et programmes financés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux, nationaux et locaux et qui ont permis d'améliorer sensiblement l'accès à l'eau potable des populations en lien avec la Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural au Bénin (2005-2015)

actualisée en novembre 2012.

Ces progrès significatifs cachent cependant, de fortes disparités entre les départements et à l'intérieur des communes d'un même département.

Carte 1 : Situation de la desserte en eau potable en milieu rural à fin décembre 2014



En comparant, les 77 communes du Bénin, les disparités sont encore plus prononcées. Ce qui suggère un ciblage sur les zones critiques afin de réduire les problèmes d'équité dans l'accès à l'eau potable au plan national.

C'est dans cette optique que le Gouvernement du Bénin a initié un projet d'urgence intitulé « Programme National d'Alimentation en Eau potable en Milieu Rural » au profit des

populations rurales notamment. D'envergure nationale, ce programme vise à améliorer les taux de desserte en eau potable et contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le financement du projet est assuré par une contribution des entreprises publiques et des Opérateurs GSM.

Au regard du succès de la coopération antérieure entre le PNUD et le Gouvernement sur un vaste projet similaire¹, le Gouvernement a sollicité l'appui² du PNUD pour exécuter pour son compte ledit projet en maîtrise d'ouvrage déléguée.

II. STRATÉGIE DU PROJET

2.1. Bref aperçu sur la stratégie nationale

La stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural du Bénin actualisée en novembre 2012 et adoptée par le Conseil des Ministres en date de 26 juin 2013, constitue le document de référence de toute intervention dans le secteur. Elle est fondée sur les principes suivants :

- *La décentralisation de l'ensemble des opérations de l'AEP à travers les communes qui planifient les ouvrages d'eau à partir des besoins des localités;*
- *La responsabilisation de la commune, maître d'ouvrage qui élabore son programme, en arrête l'enveloppe financière, s'assure de son financement, et de son exécution, détermine le mode de gestion des ouvrages d'eau et se charge de leur suivi et entretien ;*
- *la recherche de la réduction du prix de revient de l'eau par la prise en compte de propositions techniques à moindre coût et de gestion efficiente ;*
- *la promotion du secteur privé dans les activités de construction, d'exploitation, de suivi et d'intermédiation sociale avec un effort consenti pour appuyer la professionnalisation de tous les acteurs, notamment les acteurs locaux opérant dans le secteur ;*
- *le renforcement de la déconcentration technique et administrative de l'administration centrale dans son rôle de régulateur du secteur et l'établissement de relations fonctionnelles entre ses structures déconcentrées et les communes.*

Elle met l'accent sur la maîtrise d'ouvrage communal. Les communes sont désormais les maîtres d'ouvrage dans le secteur de l'AEP sur leur territoire. Les populations bénéficiaires ont pour rôle :

¹ Programme d'urgence d'approvisionnement en eau potable des départements de l'Atacora et de la Donga (3,6 milliards de FCFA exécuté par le PNUD ; 2009-2010). Ce projet a permis de réaliser 150 nouveaux forages et 20 AEV puis de réhabiliter 100 anciens forages en un temps record.

² Réf : Secrétariat Général du Gouvernement/ correspondance n°388/PR/SGG/SP du 05 juin 2015

1. payer le service de l'eau potable aux conditions fixées par la commune, maître d'ouvrage ;
2. s'organiser pour assurer la défense des intérêts de consommateurs ;
3. observer les conditions fixées pour assurer la qualité du service public de l'eau potable, notamment, les mesures d'hygiène et de salubrité autour des ouvrages d'eau ;
4. assurer la surveillance des ouvrages d'eau contre tout acte de destruction ou de sabotage préjudiciable à la continuité du service public d'eau potable ;
5. exprimer leurs besoins en points d'eau et en terme d'amélioration des prestations ;
6. tout autre rôle de soutien à la gestion du service public de l'eau potable dont elles pourraient être chargées par la commune.

Dans le cadre de ce projet, les différentes initiatives tiennent compte des principes énoncés dans le document de stratégie nationale.

2.2. Stratégie de mise en œuvre du projet

Le présent projet est une action d'urgence initiée par le Gouvernement pour répondre aux difficultés d'accès des populations défavorisées à l'eau potable dans 307 villages répartis dans 54 communes dans 11 départements du Bénin. Compte tenu de l'urgence de la mise en place des Points d'Eau dans lesdites localités, la délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée au PNUD afin de réduire les délais de réalisation des forages. Toutefois, les différentes étapes de cette réalisation et de gestion des infrastructures impliqueront les communes selon les dispositions des articles 90, 91, 93 et 108 de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin et respecteront les dispositions de la SNAEP 2005-2015 actualisée ainsi que les orientations de l'intermédiation sociale.

Le Ministère de l'Eau en tant que maître d'ouvrage devra accompagner tout le processus de mise en œuvre qui garantit l'implication totale dans le projet de ses cadres et services techniques spécialisés en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Le PNUD en tant que maître d'ouvrage délégué compte tenu de l'urgence de la mise en place des points d'eau, planifie les différentes activités de mise en œuvre dans un délai d'un an maximum. Il doit veiller à une synergie d'action avec les différentes parties prenantes selon les règles et procédures applicables en la matière.

Les Communes sont bénéficiaires des points d'eau réalisés. A ce titre, elles mettent à disposition du projet leurs services indiqués en la matière en vue de l'appropriation du projet. Les maires mettront en œuvre le dispositif de gestion approprié conformément à la SNAEP 2005-2015 actualisée et à la délégation de la gestion des ouvrages.

Les représentants des contributeurs sont associés à la remise officielle des ouvrages aux communes bénéficiaires.

2.3. Objectif du projet

L'objectif principal visé par ce projet est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de 54 communes du Bénin par l'accès à l'eau potable aux fins de garantir une sécurité sanitaire, alimentaire et une meilleure gestion des ressources naturelles pour la production économique durable. De manière spécifique, il s'agira de :

- Réaliser 307 forages équipés de pompe à motricité humaine, en tenant compte des disparités de desserte entre les communes et de la Programmation Communale Eau ;
- Renforcer les capacités des services techniques impliqués (Direction Générale du Service Public de l'Eau Potable et de la Régulation, Directions Départementales de l'Eau, Communes concernées et les Agents communaux chargés de l'intermédiation sociale). L'intérêt ici est d'amener les acteurs à jouer convenablement leurs rôles pour assurer une efficacité et une efficacité de l'intervention en lien avec la SNAEP actualisée 2005-2015.
- Accompagner les actions de promotion des normes d'hygiène et d'assainissement autour des Points d'Eau réalisés dans le cadre de la délégation de la gestion des ouvrages.

Comme résultats attendus de ce projet, on peut retenir :

- 54 communes couvrant 307 villages du Bénin desservis dans 11 départements du Bénin
- 77 000 populations disposent des facilités d'accès à l'eau potable

2.4. Zones d'intervention du projet

Eu égard à la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable actualisée (SNAEP 2005-2015), la Programmation Communale Eau (PC Eau) et le Budget Programme par Objectifs (BPO) 2015-2017, 54 communes du Bénin sont concernées. Les localités retenues sont celles dont le taux de desserte en eau potable est faible. Elles ont été privilégiées sur la base des besoins prioritaires définis dans les Programmes Communales Eau. La liste finale des localités bénéficiaires retenues suivant les critères pertinents de choix est fournie par le Ministère de l'Eau. Spécifiquement, ce choix a été conduit par les Directeurs départementaux, les Chefs Services Eau en concertation avec les communes qui se sont référés à la programmation communale des ouvrages d'approvisionnement en eau potable de leur territoire.

De plus, au regard des questions d'ordre stratégique pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la santé et du développement durable, les zones frontalières du Bénin avec ses voisins ont été privilégiées. Dans ces localités frontalières, les établissements scolaires et les centres de santé ont été prioritairement pris en compte.

III. RÉSULTATS ATTENDUS ET PARTENARIAT DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Résultats attendus

Pour atteindre ces objectifs, le projet se fixe comme résultats :

1. La réalisation de 307 forages répartis sur 54 communes du Bénin au profit d'au moins 77 000 personnes vivant en milieu rural ;
2. Le renforcement des capacités de 108 artisans réparateurs soit 2 artisans réparateurs

par commune ciblée et impliqués dans la maintenance et la réparation des ouvrages réalisés ;

3. L'implication de 22 acteurs³ (2 par département) du secteur de l'eau aux niveaux déconcentré et décentralisé;
4. L'implication de 54 Responsables Eau et Assainissement des communes.

A terme, cette intervention permettra entre autres de:

1. assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 77 000 personnes⁴ vivant en milieu rural ;
2. contribuer au relèvement du taux de desserte en eau potable en milieu rural qui est actuellement de 68,1% (2014) à 70% en 2017. Il s'agira d'établir surtout l'équité en matière d'accès à l'eau potable en milieu rural ;
3. organiser les populations bénéficiaires pour assurer la défense des intérêts de consommateurs et observer les conditions fixées pour assurer la qualité du service public de l'eau potable, notamment, les mesures d'hygiène et de salubrité autour des ouvrages d'eau ;
4. appuyer la mise en place ou la redynamisation des cadres d'entretien et de maintenance des ouvrages pour une gestion pérenne des points d'eau en capitalisant les expériences des structures déconcentrées et des collectivités locales conformément aux dispositions de la SNAEP-MR 2005-2015 actualisée.

En termes d'impact, la réalisation du projet touchera une bonne partie de la population rurale notamment en matière de l'accès à l'eau, l'éducation et la santé.

3.2. Partenariat de mise en œuvre

Le Projet sera exécuté selon la modalité d'exécution par les entités nationales (National Execution-NEX). L'agence de réalisation sera la Direction Générale du Service Public de l'Eau Potable et de la Régulation du Ministère de l'Eau. En tant que structure d'ancrage au niveau national, le Ministère de l'Eau fournira tout l'appui requis pour une exécution harmonieuse du projet. Ceci inclut la désignation d'un Point Focal dédié au projet.

Le PNUD-Bénin sera responsable de la gestion financière et matérielle du projet. Sur la base d'un accord, le PNUD-Bénin fournira les services ci-après : (i) identification et facilitation des travaux de sensibilisation, d'études, de formation, de contrôles techniques et de suivi des travaux ; (ii) achats de biens et services.

³ Il s'agit des C/DERT et CISE

⁴ Les programmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural prennent en compte systématiquement tous les villages ou localités de 250 habitants ou plus qui n'ont pas accès à l'eau potable. Toutefois, les villages isolés et ayant moins de 250 habitants sont considérés dans le cadre de la prise en compte de l'objectif social de l'eau potable. Avec la programmation communale, ces localités font l'objet d'une priorisation en vue de réduire les disparités dans l'accès.

En capitalisant sur sa propre expérience en matière de gestion de projets d'hydraulique villageoise mais aussi sur celles des bailleurs traditionnels qui interviennent dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Bénin, le PNUD intensifiera la collaboration avec le Ministère de l'Eau et les autres acteurs nationaux ainsi que les partenaires comme la Banque Mondiale, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la SNV et les ONGs internationales pour une meilleure coordination des interventions au sein du secteur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, les principales actions à entreprendre sont :

- l'identification et la mise à disposition des sites pour la réalisation des 307 forages ;
- l'étude d'implantation et le contrôle des travaux des 307 forages ;
- la fourniture et l'installation de 307 pompes à motricité humaine ;
- la formation / le recyclage de deux (02) artisans réparateurs par commune bénéficiaire ;
- la réalisation de 307 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués ;
- la supervision des travaux ;
- le transfert de la gestion et de l'entretien des 307 forages équipés de pompes à motricité humaine aux communes bénéficiaires selon les dispositions du SNAEP-MR 2005- 2015 actualisée.

La mise en œuvre d'un tel projet requiert l'implication de plusieurs parties prenantes. Il s'agit, entre autres des populations bénéficiaires, des communes, des services déconcentrés de l'eau et des prestataires (bureaux d'études, entreprises). Chaque acteur devra maîtriser son rôle et jouer pleinement sa partition.

Pour accompagner les communes bénéficiaires dans cette dynamique, les Agents communaux assureront les tâches d'intermédiation sociale par l'information, l'animation et la formation durant tout le processus. Les communes quant à elles, veilleront à la mobilisation des participations financières à l'investissement initial. Elles mettront également en place un dispositif de suivi interne de la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne les bureaux d'études, ils assureront l'implantation géophysique des ouvrages, le contrôle des travaux de réalisation par les entreprises, produiront les rapports d'exécution et le rapport final des travaux, participeront aux réunions de chantier et à la réception provisoire de l'ouvrage.

IV. CADRE DE RESSOURCES ET DE RÉSULTATS

Effets UNDAF/CPD : D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.

Indicateurs d'Effets :

- Proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie
- Taux de desserte en eau potable en milieu rural

Titre du projet : Programme National d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural

Numéro d'identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):

PRODUITS ET THEORIES DE CHANGEMENT	INDICATEURS DE PRODUITS	ACTIVITES, RISQUES ET HYPOTHESES	ROLES DES PARTENAIRES	RESSOURCES NECESSAIRES (Dollars)
Produit 1 <i>Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie.</i>	Indicateur de résultat 1.1 : Nombre de forages réalisés Source : Rapports d'activités Fréquence : trimestrielle Données de base : 0 Cibles : 307 forages (2016)	Activité 1-1 : Sensibilisation, études, contrôle et suivi Activité 1-2 : Réalisation des nouveaux forages. Risques/hypothèses : Fortes pluies/inondations Réticence des communautés pour la mobilisation de la contrepartie	Ministère de l'Eau PNUD	Consultants: 1000000 US\$ Equipement: 1000000 US\$ Services: 3000000 US\$
Produit 2 <i>Les institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes</i>	Indicateur de résultat 2.1 : Nombre communaux d'agent d'intermédiation sociale renforcés Source : Rapports d'activités Fréquence : trimestrielle Données de base : 0 Cibles : 4 (2016) Indicateur de résultat 2.2 : Nombre de BDC mis à jour Source : Rapports d'activités Fréquence : trimestrielle Données de base : 0 Cibles : 54 (2016)	Activité 2-1 : Renforcement des capacités d'agents d'intermédiation sociale ; Activité 2-2 : Amélioration du suivi-évaluation dans le secteur de l'eau au niveau des communes Activité 2-3 : Redynamiser et/ou mettre en place les associations des consommateurs d'eau potable (ACEP) Risques/hypothèses : Disponibilité des structures d'intermédiation sociale	Ministère de l'Eau PNUD	Consultants: 200000US\$ Formations: 250000 US\$
		SOUS TOTAL 1 : 5450000 US\$		
Administration et Fonctionnement				
		Frais de personnel		50000 US\$
		Acquisition, entretien et réparation véhicule/Carburant		90000 US\$
		Acquisition matériel informatique, Maintenance et consommable informatique et fournitures de bureau		10000 US\$
		Divers		100000 US\$
		SOUS TOTAL 2 : 250000US\$		
		Frais de Gestion 5%		300 000 US\$
		TOTAL GENERAL		6 000 000 US\$

V. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Point Focal et partagé avec le Comité Technique de Gestion du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2016

PRODUITS /INDICATEURS DE RESULTAT	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Code Budgétaire et Description	Montant en \$ US
Produit 1 : Les communautés disposent d'ouvrages adéquats pour l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base Indicateur de résultat 1.1 : Nombre de forages réalisés Source : Rapports d'activités Fréquence : trimestrielle Données de base : 0 Cibles : 307 forages (2016)	Activité 1-1 : Sensibilisation, études, contrôle et suivi	X	X	X	X	PNUD	GOUV		Consultants: 1000000 US\$ Equipement: 1000000 US\$ Services: 3000000 US\$
	Activité 1-2 : Réalisation des nouveaux forages.		X	X	X		GOUV		
	Total produit 1								5000000
Produit 2 Les institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des	Activité 2-1 : Renforcement des capacités des Agents communaux d'intermédiation sociale et des gestionnaires de bases de données (BDI et BDC)	X	X	X	X	PNUD	GOUV		Consultants: 2000000US\$ Formations: 250000 US\$

PRODUITS /INDICATEURS DE RESULTAT	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Code Budgétaire et Description
<i>écosystèmes</i> Indicateur de résultat 2.1 : Nombre d'Agents communaux d'intermédiation sociale renforcée Source : <i>Rapports d'activités</i> Fréquence : <i>trimestrielle</i> Données de base : 0 Cibles : 4 (2016)	Activité 2-2 Amélioration du suivi-évaluation dans le secteur de l'eau au niveau des communes		X			PNUD	GOUV	
Indicateur de résultat 2.2 : Nombre de Systèmes d'information communale sur l'eau à jour Source : <i>Rapports d'activités</i> Fréquence : <i>trimestrielle</i> Données de base : 0 Cibles : 54 (2016)	Activité 2-3 : Mise en place et renforcement des Association de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)		X	X		PNUD	GOUV	450000
Total produit 2			X	X		PNUD	GOUV	50000 US\$
Le projet est suivi et évalué	Frais de personnel	X	X	X	X	PNUD	GOUV	90000 US\$
	Acquisition, entretien et réparation véhicule/Carburant	X	X	X	X	PNUD	GOUV	10000 US\$
	Acquisition matériel maintenance informatique et	X				PNUD	GOUV	20000 US\$
	Fourniture de bureau	X				PNUD	GOUV	80 000 US\$
	Missions conjointes de suivi	X	X	X	X	PNUD	GOUV	200 000 US\$
	Suivi-évaluation	X	X	X	X	PNUD	GOUV	100 000 US\$
	Divers					PNUD	GOUV	550 000US\$
	Total Administration							6 000 000 US \$
	TOTAL							

VII. ARRANGEMENTS DE GESTION

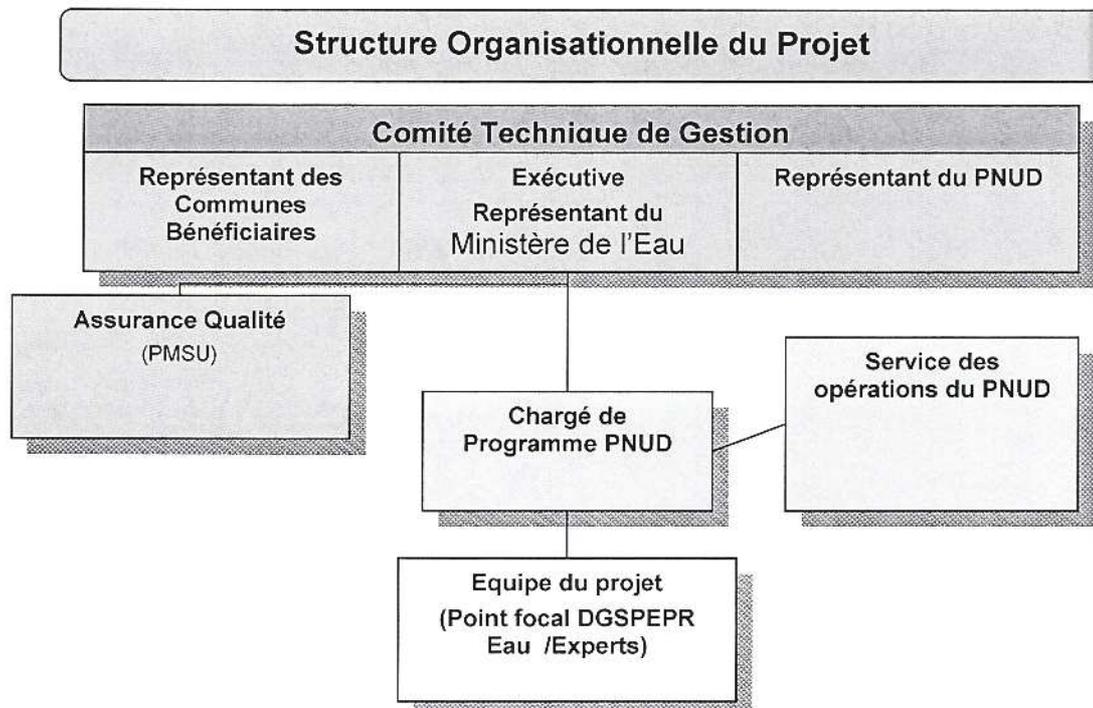
La mise en œuvre globale du projet sera faite selon la modalité d'exécution nationale. Le Ministère de l'Eau sera le partenaire de mise en œuvre, à travers sa Direction Générale des Ressources en Eau. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

Ministère du Développement / Primature : Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et durabilité, et veille à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme de Pays auxquels ils sont rattachés, à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNDAF.

Ministère de l'Eau : Il est l'Agence de Coopération, bénéficiaire du projet. A ce titre il doit s'approprier les produits du projet et assurer un environnement favorable pour sa mise en œuvre. Il assure la direction du Comité Technique de Gestion du Projet. Le rôle de supervision du Ministère, dans la mise en œuvre opérationnelle du projet, sera assuré à travers sa Direction Générale des Ressources en Eau.

PNUD : le PNUD interviendra en tant que partie responsable sur tous les aspects opérationnels et assurera la gestion directe des ressources, conformément aux règles et procédures de l'Organisation. Il effectuera l'acquisition de tous les intrants requis pour la mise en œuvre du projet, et veillera au bon déroulement des travaux. Il effectuera également tous les déboursments et assurera la supervision des activités du projet conjointement avec les partenaires nationaux.

L'organigramme de mise en œuvre se présente comme suit :



Signature

- *Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.*

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité. Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

VIII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le CPD signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPD sont appliqués à cet document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le PNUD, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

IX. ANNEXES

9.1. Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet

Produit CPAP visé: Produit CPAP visé: (1) Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie		
Résultat d'Activité 1	Les sources d'approvisionnement en eau potable se sont accrues.	Date de début: 01/01/2016 Date de Fin: 31/12/2016
But	Cette activité vise à faciliter l'accessibilité des ménages à l'eau potable à travers la réalisation des forages équipés de pompes manuelles.	
Description	Mise en place de 307 forages pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau potable offerte aux bénéficiaires.	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
Le nombre de forage réalisé	Constat de l'existence des points d'eau.	Au 31 décembre 2016

Produit CPAP visé: Produit CPAP visé: (1) Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie		
Résultat d'Activité 2	Les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des points d'eau sont renforcées	Date de début: 01/01/2016 Date de Fin: 31/12/2016
But	Cette activité vise à assurer le bon fonctionnement des ouvrages en formant des acteurs à leur entretien et réparation.	
Description	Les acteurs impliqués dans la gestion des points d'eau notamment les Directions techniques de la DGSPEPR eau, le collectif des artisans réparateurs sont renforcés en vue d'une gestion durable des points d'eau	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
Nombre d'agents communaux d'intermédiation sociale renforcés Nombre d'ACEP mise en place et renforcés Nombre de gestionnaires de BDI et BDC renforcés Nombre Bases de Données Communales mises à jour	PV de cession des sites, Rapports de formation Existence de BDC mises à jour Rapport de formation des Gestionnaires de BDI et BDC Acte de création des ACEP	Date de Fin: 31/12/2016

Handwritten signatures and initials in blue ink.

9.2. Liste des localités devant bénéficier des forages

DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE D'OUVRAGE
ALIBORI	Malanville	5
	Karimama	5
	Gogounou	5
	Banikoara	5
	Ségbana	5
	Kandi	2
		27
ATACORA	Kérou	5
	Kouandé	5
	Péhunco	5
	Cobly	5
	Matéri	5
	Touncountouna	3
		28
ATLANTIQUE	Ouidah	5
	Sô-ava	5
		10
BORGOU	Parakou	5
	N'dali	5
	Nikki	5
	Kalalé	5
	Tchaourou	18
	Pèrèrè	6
	Bembereke	2
	Sinendé	1
		47
COLLINES	Ouèssè	14
	Bantè	15
	Glazoué	20
	Savè	9
	Savalou	8
	Dassa	8
COUFFO	Aplahoué	5
	Djakotomey	5
	Klouékanmè	5
	Toviklin	6
	Dogbo	2
		23
OUEME	Adjarra	4
	Akpro-misséreté	3

DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE D'OUVRAGE
	Adjohoun	3
	Avrankou	1
		11
PLATEAU	Adja-ouèrè	6
	Pobè	6
	Kétou	6
	Sakété	1
	Ifangni	1
		20
DONGA	Copargo	5
	Djougou	10
	Bassila	5
	Ouaké	5
		25
Mono	Comè	6
	Houéyogbé	6
	Bopa	2
		14
ZOU	Abomey	6
	Bohicon	8
	Covè	6
	Zakpota	7
	Djidja	9
		36
TOTAL		307

9.3. Journal des risques



Titre du Projet: Appui à la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural

Award ID: _____ **Date:** 31/12/15

#	Description	Date d'Identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Faible taux de succès à la foration / zones hydrogéologiquement difficiles	31 Octobre 2015	technique	Probability : 3 Impact:5	Choix rigoureux des bureaux d'études ayant une expérience certaine des zones	PNUD	TL / PNUD		
2	Insuffisance de ressources pour le projet global	10 Juillet 2015	Financier	Probability : 3 Impact:2	Programmation des forages à réaliser suivant les ressources disponibles et effectivement encaissées	PNUD	TL / PNUD		
3	Non-paiement de la contrepartie par les bénéficiaires	31 Octobre 2015	Financier	Probability : 3 Impact:2	Prise en charge de la contre partie sur le budget global	PNUD	TL / PNUD		

[Handwritten signatures]

9.4. Copie document d'accord

24